



Un environnement menacé. Jouer avec le feu avec les armes à feu.

La Seigneurie de Lotbinière, joyau provincial. (Partie 3 de 3)

Par [Normand Beaudet](#)

Mondialisation.ca, 21 février 2019

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Environnement](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

Pour plusieurs, la Seigneurie n'est qu'un vaste terrain de jeu. Les sentiers forestiers sont utilisés pour des rallyes en VTT et en motoneige, sur piste ou hors-pistes, ça ne fait pas de différence. Des escapades en jeep, et en quatre roues dans les secteurs peu profonds des rivières font parti des activités de certains résidents. Mais ce ne sont que des pratiques anecdotiques. Il y a pire!

Des Clubs de chasse privés des régions de Québec et de la Beauce ont élus domicile sur le territoire selon les chasseurs locaux. C'est dans un contexte d'habitats limités pour la régénération des populations, que la chasse, ou plutôt la « récolte faunique » se poursuit sur le site. Le tout se fait avec un très faible niveau d'encadrement et de supervision, compte tenu des ressources humaines faméliques attribuées au ministère en charge de la faune sur le territoire. Trop peu d'agents supervisent l'activité des chasseurs dans la Seigneurie. L'activité saisonnière dans la forêt, devient pour de multiples raisons une préoccupation croissant, et un enjeu critique pouvant déstabiliser l'équilibre des populations animales. La vulnérabilité aux fluctuations des populations devrait être un facteur important de surveillance continu. Des inventaires fauniques réguliers sont requis et de façon urgente sur le site.



A ce jour il a été impossible de trouver des inventaires fauniques exhaustifs et publics documentant adéquatement la situation. Après le moment de la création de la station forestière, soit le milieu des années 70, on ne trouve rien. Il est inquiétant de voir que si peu d'information soit disponible sur l'état des ressources fauniques; et qu'on autorise toujours année après année, la récolte. On semble se fier de façon beaucoup trop importante aux inventaires fauniques globaux pour le territoire québécois et à des relevés opérationnels ponctuels sans considérer le statut particulier de la Seigneurie, soit la relativement petite taille de la forêt de Lotbinière et la très grande proximité des nombreux usagers.



Le statut d'îlot de forêt régional unique dans la région, l'étendue régionale de la pratique de la chasse et les pratiques forestière tolérées jusqu'ici devraient être autant d'éléments sujets à « sonner une alarme » pour nos décideurs. En période de chasse de la fin septembre à la mi-novembre, l'accès à la Seigneurie et aux sentiers est interdit. Le lieu devient le « domaine des chasseurs ». Tous savent pourtant que des utilisateurs enfrennent allègrement la loi par un affichage qui prétend à des droits de chasses exclusifs et à long terme sur des centaines de petits lopins de terrains de la Seigneurie. Déjà, ces comportements délinquants devraient inspirer la méfiance et alerter les autorités. Mais ces pratiques sont aussi renforcées par une tolérance à l'installation permanente de caches, parfois même en bordure de route près de passages fauniques. Les anecdotes relatives à la pratique de formes d'intimidation territoriales le moment de la chasse venu sont nombreuses. En bref, on tolère depuis longtemps une forme d'occupation territoriale armée, de type « Far West » de la Seigneurie où la consigne devient « au plus fort la chasse! ». Au moment de la chasse, la « loi du silence » domine sur ce qui se déroule dans la Seigneurie. Et on ne parle pas du braconnage, pratique connue mais qui inspire la crainte. Ce dossier nécessiterait la mobilisation de la « Sureté du Québec ».



Compte tenu des ressources humaines faméliques attribuées à la région par le Ministère responsable de la faune; le danger de surexploitation hors supervision et en période de haute vulnérabilité des populations est grand! Il est impérieux de redresser la situation, et mettre en place des cadres plus importants et une gestion de la ressource plus responsable afin d'assurer la pérennité des activités de prélèvement. Les autorités jouent clairement avec le feu quant à l'exploitation de la ressource faunique de ce milieu naturel unique. Les ministères responsables n'ont clairement pas les ressources pour faire face à la musique sur ce site exigeant une attention particulière. Il faut immédiatement interdire de multiples pratiques.

Encore plus inquiétant maintenant, de nouvelles technologies d'assistance à la chasse sont dorénavant disponibles, et suscitent une inquiétude grandissante. On doit comprendre que dans la forêt seigneuriale, on est bien loin d'une chasse sportive. On est depuis longtemps dans une dynamique de « récolte intensive » de la ressource faunique. De petites entreprises de récolte sont actives, et promettent à des clients une chasse guidée et une récolte de trophées garantis. Le Ministère tolère sur le site la préparation des terrains de chasse on y défriche et monte des caches (avec pomme salines et maïs). Il est donc possible d'aménager des sites propices à la chasse, de positionner stratégiquement des caches, de débroussailler son terrain afin d'accroître la visibilité, d'installer des appâts afin d'optimiser la récolte intensive des animaux. On peut ainsi assurer aux récolteurs-clients, un forfait rentable. Mais ce n'est pas tout!

La vulnérabilité des espèces fauniques s'accroît au rythme des nouvelles technologies mises à la disposition des récolteurs animaliers. La chimie permet maintenant la simulation des hormones et phéromones; et des multiples odeurs attractives pour l'animal, elle répond aux diverses nécessités selon le besoin du chasseur. Des entreprises de la région se spécialisent dans la production d'appâts toujours plus efficaces. La préparation des sites illégaux de chasse comprends la vaporisation de leurres territoriaux et l'installation de détecteurs électroniques allant jusqu'au positionnement de caméra infrarouge qui traquent les habitudes des animaux même la nuit. Certains chasseurs ont franchi l'étape du survol et du suivi des hordes par des drones qui permettent maintenant de repérer rapidement et d'exterminer le gibier. Les accessoires favorisant la surexploitation de la ressource se multiplient, et précarisent par le fait même le maintien d'une population animale viable. Il est nécessaire d'encadrer de façon beaucoup plus stricte la pratique de ces récoltes excessives.

Dans la relativement petite Seigneurie on doit revenir à une véritable « chasse sportive » de façon à limiter la pression sur la ressource dans cette forêt. L'utilisation des appâts devrait être strictement interdite. En regroupant les périodes de chasse sur une seule et courte période de deux ou trois semaines, et en imposant d'importantes contraintes à l'utilisation d'accessoires de récolte de la faune un bout de chemin serait franchi. Il faut établir une nouvelle vocation de véritable site de « chasse sportive » pour la petite forêt seigneuriale, avec une telle mesure un très grand pas pourrait être franchi. De plus des modalités locales d'encadrement des pratiques s'imposent, les autorités locales doivent rapidement s'impliquer. Elles doivent se négocier avec les autorités gouvernementales compétentes des pouvoirs importants d'action et de contrainte. La création d'une ZEC gérée régionalement doit être une option à creuser et ça presse! Il en va de la viabilité du lieu.



Exploitation acéricole.

L'enjeu de l'exploitation acéricole dans la forêt est critique. L'activité économique est d'une importance économique indéniable, mais pour l'instant elle ne profite que très peu aux communautés avoisinantes. L'eau d'érable est extraite par les opérateurs commerciaux via des systèmes de tubulures. L'eau est transformée en sirop et acheminé en grands volumes hors du territoire pour distribution par les coopératives de distribution. Les retombées locales sont nulles.

Il ne subsiste à toutes fins pratiques aucune sucrerie dans la région, pour une population pourtant adossée à l'une des très grandes concentrations d'érablières du Québec la situation est anormale. On est clairement dans une approche d'extraction pure et simple de la ressource, sans le moindre bénéfice pour la population locale.

Une portion importante du territoire de la forêt seigneuriale, soit (19,2 km²) est constituée d'érablières acéricoles sous bail. On compterait environs 20 érablières sur le seul territoire du village de Leclercville, et plus d'une quarantaine sur la Seigneurie entière. Plusieurs exploitent plus de 50 000, et jusqu'à 100 000 entailles générant au total plusieurs millions de dollars en revenus. Dans de nombreux cas, on est incontestablement en présence d'une industrie qui n'est pas considérée comme telle par les autorités régionales. L'actif d'une région est exploité le gouvernement qui collecte les redevances, et les communautés environnantes n'en voient jamais les retombées.

C'est sans contredit sur la base d'une exploitation acéricole durable que reposera l'avenir de la seigneurie de Lotbinière, et du village de Leclercville. Cette activité constitue une assise économique importante et pourrait devenir le levier important pour assurer le

maintien du territoire.

Source : Groupement forestier de Lotbinière-Mégantic PQAF 2008-2013, UA 3451

Une nécessaire convergence des intérêts.

L'avenir et la pérennité des activités humaines respectueuses de l'environnement naturel dépendront du soutien de la totalité des utilisateurs. Seul les utilisateurs de ce milieu, unis pourront stopper la convoitise industrielle des gazières et des forestières. Les premières veulent relancer la fracturation et les secondes accroître l'accès à des droits de coupe. Le gouvernement comme il l'a toujours fait empochera les redevances. Une alliance entre les producteurs acéricoles et les citoyens utilisateurs doit viser à assurer une présence humaine dynamique et constructive sur les sites forestiers.

La forêt de la seigneurie Joly est exploitée à un rythme non viable par les Ministères responsable successifs depuis les années 1970; l'état actuel des lieux est pitoyable. En effet, 47 km² de l'unité d'aménagement ont été exploités sous le vocable de « station forestière » depuis un peu plus de 30 ans (MRNF, 2010). Le Ministère en a fait un laboratoire de proximité pour les fonctionnaires de Québec afin d'y tester des pratiques forestières. La portion ouest du territoire a d'abord été exploitée par coupes totales par bandes, puis on a utilisé la coupe en damiers dans le secteur ouest. Depuis 4 ans, les coupes partielles hivernales sont les plus utilisées. Quelques entreprises y ont des licences d'exploitation, dont la scierie Lauzé qui transforme la ressource localement. Suite aux pratiques du passé, malheureusement, la qualité de la ressource s'est grandement détériorée. En dernier recours, ce sont dorénavant les forêts âgées qui sont ciblées par l'exploitation. Le taux de disparition des îlots anciens est rapide. Suite à l'épuisement de la ressource en milieu forestier plat, on cherche maintenant à exploiter la ressource ligneuse dans les zones accidentées.

Il sera important que les exploitants du site se penchent sur les pratiques d'exploitation acéricole durables, et en arrive à utiliser des méthodes qui permettront le maintien sur le site d'un niveau important de biodiversité au bénéfice de tous les utilisateurs. Une formule doit être développée permettant l'accès des populations locales à des sucreries printanières.

Les acériculteurs autant que les utilisateurs motorisés et les services d'interventions d'urgence pour les activités de plein-air utilisent les voies d'accès à cette forêt et tous devraient se préoccuper d'une convergence des usages. Cette convergence des intérêts au niveau de la conservation est évidente. Au bénéfice de la recherche sur les érablières, les érablières anciennes du site conservées pourraient aider à définir les meilleures pratiques durables de cette industrie acéricole. Les zones de conservation étendues sur une superficie adéquate permettraient les randonnées à l'année et le renouvellement de la ressource faunique, au grand bénéfice d'une chasse sportive saisonnière diversifiée, et des activités d'interprétation de la faune. Un contrôle et le partage de l'entretien des infrastructures d'accès réduirait les charges de certains utilisateurs et permettrait une meilleure sécurité pour tous. Les opportunités de convergence des intérêts sont nombreuses et doivent se réaliser rapidement et au bénéfice de tous.

Des partenariats importants entre les municipalités avoisinantes, les associations agricoles, les autorités régionales et les groupes d'utilisateurs seront les pierres d'assise du maintien de cet actif naturel d'une valeur inestimable.

Accroître la surface de conservation, ça presse!

Il est impérieux de protéger une partie importante de la forêt seigneuriale de Lotbinière, et les raisons qui font en sorte que le dossier soit bloqué dans les officines des ministères concernés depuis plus de cinq ans reste un mystère. Le niveau de protection proposé par les dirigeants de notre région, la défunte conférence régionale des élus (CRE) est le premier geste à poser. Ce dossier qui est présentement à « l'état de recherche » par le Ministère de l'environnement pour une protection de catégorie III tarde beaucoup trop. La création de notre réserve de la biodiversité doit se faire maintenant. Pourtant, le dossier concerne moins de 10 % de la superficie de la Seigneurie, le territoire visé par l'effort est modeste. Comme l'indique la CRECA dans son étude sur les forêts anciennes, « ce niveau de protection vise à protéger des éléments naturels exceptionnels spécifiques ainsi que la biodiversité et les habitats associés. »

Avec cette nouvelle aire protégée, la superficie de territoire avec un statut de protection dans Lotbinière passerait à 125,85 km² (7,2 %), ce qui reste un niveau loin en dessous des niveaux ciblés de 18 %. On doit comprendre que la conservation d'une biodiversité passe par la conservation d'espaces significatifs, car certains biotypes ne s'implantent que dans des milieux très spécifiques. La Seigneurie Joly présente pourtant les derniers spécimens de forêts peu altérées pour certains groupements d'essences forestières, et certains biotypes écologiques peu communs de la région. On y retrouve vraisemblablement les derniers spécimens d'arbres anciens de toute la plaine du Saint-Laurent. Il y a nécessité de conservation, entre autres, des dernières prucheraies de la région en terres publiques. On doit préserver les habitats nécessaires à préserver les derniers biotypes accommodant les noyers cendrés dans certains secteurs humides. Les gestes doivent être posés maintenant!

La portion orientale du territoire présente d'importants secteurs de forêts mûres non encore exploitées. C'est surtout la réserve forestière centrale et les berges des cours d'eau qui abritent le plus de forêts centenaires ou pluri-centenaires. Ces sites abrités par les méandres de rivières sont plus difficilement accessibles pour la coupe de bois. La protection de ces lieux est plus qu'urgente!

La Seigneurie présente un rare exemple d'un réseau hydrographique non perturbé, non redressé, avec des bandes riveraines boisées substantielles, dans la plaine du Saint-Laurent. Pour la population de la région, cette réalité est une garantie importante pour le maintien à long terme d'une qualité d'eau. Cette condition naturelle est d'une grande valeur pour la région, car l'approvisionnement en eau des communautés s'avère un enjeu problématique dans la région. Il y a urgence de conserver ces lieux!

La rivière du Chêne, reçoit dans la Seigneurie les eaux de trois petites rivières (Henry, Huron et aux Ormes) et de nombreux ruisseaux. Tous ces cours d'eau présentent de nombreux méandres et plusieurs « bras morts » qui forment des étangs riches en biodiversité. La capacité de rétention de la couverture forestière de la seigneurie assure des débits stables. La déforestation des berges de la rivière constituerait incontestablement une menace d'inondations pour le village de Leclercville, et accroîtrait considérablement les risques de glissements de terrains, d'ensablement et d'obstruction de l'embouchure de la rivière du Chêne et de détérioration de la qualité de l'eau sur tout le tracé de la rivière.

Plusieurs inventaires confirment que la Seigneurie comprend la plus grande concentration de vieilles forêts peu ou pas perturbées des basses terres du Saint-Laurent en Chaudière-Appalaches et, probablement, de l'ensemble des basses terres du Saint-Laurent jusqu'aux

grands lacs.

Le CRECA a élaboré un plan de conservation des vieilles forêts les plus aptes à être conservées en tant que témoins écologiques. Le projet de réserve de la biodiversité qui vise à protéger ces lieux est en attente depuis maintenant trop longtemps. Des gestes urgents s'imposent. Nos communautés doivent se mobiliser!

Il est véritablement temps de passer à l'Action!

Normand Beaudet

Première partie :



[Québec, Canada. Les pressions économiques mettent en danger un pôle de biodiversité remarquable.](#)

Par [Normand Beaudet](#), 17 février 2019

Deuxième partie :



[Québec, Canada. La réserve écologique Cinq-Mars, un indicateur de biodiversité.](#)

Par [Normand Beaudet](#), 19 février 2019

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Normand Beaudet](#), Mondialisation.ca, 2019

Articles Par : **[Normand Beaudet](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca